



## Communiqué de presse

### La Rosée des Vignes :

**Les syndicats des vins des Côtes de Provence, des Coteaux Varois et des IGP du Var, la Société du Canal de Provence et la Chambre d'agriculture s'allient pour irriguer les vignobles Varois et compenser les effets négatifs des changements climatiques.**

Affaiblissement des ceps, perte et détérioration des arômes, diminution de l'acidité des vins, excès de tanins, pertes de rendement pouvant se répercuter sur les récoltes de plusieurs millésimes, voire phénomènes de dépérissement des vignobles méridionaux, telles sont les conséquences observées d'un stress hydrique marqué ces dernières années.

Face à l'augmentation des températures, de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, plusieurs solutions d'adaptation des vignobles sont possibles : le remplacement des cépages les plus sensibles par d'autres plus résistants, l'amélioration des propriétés physiques des sols, ou l'irrigation raisonnée. **Sans adaptation, la qualité des vins AOC sera affectée et les rendements des récoltes baisseront, impactant économiquement l'ensemble de la filière viticole.**

**L'irrigation est ainsi le principal levier pour compenser le déficit de précipitations.** En particulier, la production de vins rosés (90% des volumes produits en AOC Côtes de Provence) est plus contraignante du point de vue hydrique que la production de vins rouges tanniques, colorés ou de garde. L'irrigation permet de rééquilibrer le métabolisme de la vigne les années sèches, et ainsi de lisser la qualité entre les millésimes, de répondre chaque année aux objectifs de rendement de l'appellation, et ainsi de régulariser la production afin de sauvegarder les marchés.

**Face à ce constat, la Société du Canal de Provence, en partenariat avec les syndicats des vins et la chambre d'agriculture, projette de développer ses réseaux d'irrigation sur l'ensemble des territoires concernés, soit environ 20 000 ha sur l'ensemble du Var.**

**Ce partenariat sera formalisé par une convention qui fixe les objectifs communs et le cadre d'intervention de chaque organisme le :**

**18 décembre 2017 à 11 heures  
à la Maison des Vins des Côtes de Provence, DRN7, 83460 Les Arcs**

#### **Contacts Presse :**

- Isabelle Grousse, Directrice de la communication et des relations institutionnelles,  
Tél. 04 42 66 70 92 - Mob. 06 07 45 16 27 - [isabelle.grousse@canal-de-provence.com](mailto:isabelle.grousse@canal-de-provence.com)